

ELIANCE
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

6, Avenue Général Bognis Desbordes
BP 30326
56026 VANNES CEDEX

SIREN : 422 166 868

SOMMAIRE

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce

■ COMMISSARIAT AUX COMPTES
■ AUDIT

70, RUE ANITA CONTI
BP 387
56009 VANNES CEDEX
TÉL. 02 97 63 42 79
FAX. 02 97 40 30 88
vannes@xoconseil.fr
www.xoconseil.fr

ELIANCE
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

**6, Avenue Général Borgnis Desbordes
BP 30326
56026 VANNES CEDEX**

SIREN : 422 166 868

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

(ce rapport contient 24 pages)

■ COMMISSARIAT AUX COMPTES
■ AUDIT

70, RUE ANITA CONTI
BP 387
56009 VANNES CEDEX
TÉL. 02 97 63 42 79
FAX. 02 97 40 30 88
vannes@xoconseil.fr
www.xoconseil.fr



Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ELIANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et n°2023-05 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Vannes, le 26 mai 2026
Le Commissaire aux Comptes,

XO AUDIT

Jean-Baptiste GUILLAUME
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

ELIANCE

Etats de synthèse au 31/12/2025

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Conc, brev, lic, marq, proc, sol inf, dr val simil	73 753,47	70 021,06	3 732,41	7 721,76
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	481 694,00	341 026,27	140 667,73	140 322,67
Immobilisations financières				
Participations	20 000,00		20 000,00	90 720,00
Autres titres immobilisés	70 720,00		70 720,00	
Prêts	105 748,29		105 748,29	100 826,43
Autres immobilisations financières	13 335,49		13 335,49	13 236,90
ACTIF IMMOBILISE	765 251,25	411 047,33	354 203,92	352 827,76
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients et comptes rattachés	78 629,45		78 629,45	67 518,92
Autres créances	4 071,07		4 071,07	6 107,73
Charges constatées d'avance	17 794,61		17 794,61	11 604,05
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	1 812 109,85		1 812 109,85	1 699 699,61
Disponibilités	252 394,71		252 394,71	73 101,64
ACTIF CIRCULANT	2 164 999,69		2 164 999,69	1 858 031,95
TOTAL ACTIF	2 930 250,94	411 047,33	2 519 203,61	2 210 859,71

X.O AUDIT

Commissariat aux Comptes - Audit

SARL au capital de 12 000 €

70 rue Anita Conti BP 367

56009 VANNES CEDEX

Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88

RCS VANNES 388 960 288

Bilan passif

ELIANCE

Etats de synthèse au 31/12/2025

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Réserves		
Autres réserves	1 212 853,51	1 169 847,97
Report à nouveau	-836,60	-272 904,08
Mesure d'exploitation	46 173,00	46 173,00
Dépenses pour congés payés	-15 477,01	-15 477,01
Résultat de l'exercice	351 741,78	315 073,02
Subventions d'investissement	8 295,80	3 774,66
CAPITAUX PROPRES	1 602 750,48	1 246 487,56
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	18 141,46	18 141,46
PROVISIONS	18 141,46	18 141,46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 657,80	220 053,78
Dettes fiscales et sociales	727 653,87	726 176,91
DETTES	898 311,67	946 230,69
TOTAL PASSIF	2 519 203,61	2 210 859,71

X.O AUDIT

Commissariat aux Comptes - Audit

SARL au capital de 12 000 €

70 rue Anita Conti BP 367

56009 VANNES CEDEX

Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88

RCS VANNES 388 960 288

COMPTE DE RESULTAT

ELIANCE

Etats de synthèse au 31/12/2025

	du 01/01/25 au 31/12/25	du 01/01/24 au 31/12/24
Produits d'exploitation :		
Emoluments	835 161,52	707 756,89
Produits de la tarification	4 790 783,42	4 557 987,73
Produits des activités annexes	24 791,55	36 735,35
Subventions	6 055,28	11 500,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	22 900,66	20 309,29
Utilisation de fonds dédiés		176 400,00
Autres produits	13 334,52	
Total des produits d'exploitation	5 693 026,95	5 510 689,26
Charges d'exploitation		
Autres achats & charges externes	1 320 556,00	1 289 783,97
Impôts, taxes et vers. assim.	291 969,88	283 007,46
Salaires	2 636 896,96	2 622 043,11
Cotisations sociales	1 056 137,44	989 112,99
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	56 443,35	63 680,40
Autres charges	4 131,92	16 478,29
Total des charges d'exploitation	5 366 135,55	5 264 106,22
RESULTAT D'EXPLOITATION	326 891,40	246 583,04
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Produits financiers :		
Autres valeurs mobilières, créances de l'actif immo	2 362,18	1 591,20
Prod. nets / cessions VMP et instruments trésorerie	26 105,20	29 379,65
Total des produits financiers	28 467,38	30 970,85
Charges financières :		
Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER	28 467,38	30 970,85
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	355 358,78	277 553,89
Produits exceptionnels		50 581,76
Charges exceptionnelles		8 671,63
RESULTAT EXCEPTIONNEL		41 910,13
Impôts sur les produits financiers	3 617,00	4 391,00
Total des produits	5 721 494,33	5 592 241,87
Total des charges	5 369 752,55	5 277 168,85
RESULTAT DE L'EXERCICE	351 741,78	315 073,02

A.O. AUDIT
 Commissariat aux Comptes - Audit
 SARL au capital de 12 000 €
 70 rue Anita Conti BP 367
 56009 VANNES CEDEX
 Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88
 RCS VANNES 388 960 288

V. ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION « ELIANCE »

1. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	16	<i>6.1.2. Effectif M.J.P.M. Finistère</i>	<i>29</i>
<i>1.1. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION</i>	<i>16</i>	<i>6.1.3. Effectif A.G.B.F.</i>	<i>29</i>
<i>1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</i>	<i>17</i>	<i>6.1.4. Effectif Global</i>	<i>29</i>
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	19	6.2. LISTE DES PARTICIPATIONS	29
<i>2.1. IMMOBILISATIONS</i>	<i>21</i>	6.3. ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL	30
<i>2.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>21</i>	<i>6.3.1. Engagements indemnités retraite</i>	<i>30</i>
<i>2.1.2. Immobilisations financières</i>	<i>21</i>	<i>6.3.2. Informations Complémentaires</i>	<i>30</i>
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	22		
<i>3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</i>	<i>22</i>		
<i>3.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice</i>	<i>22</i>		
<i>3.1.2. Tableau des amortissements</i>	<i>23</i>		
<i>3.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>	<i>23</i>		
<i>3.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES</i>	<i>23</i>		
<i>3.4. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</i>	<i>244</i>		
<i>3.5. PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>24</i>		
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	25		
<i>4.1. FONDS ASSOCIATIFS</i>	<i>25</i>		
<i>4.2. ETAT DES PROVISIONS</i>	<i>25</i>		
<i>4.2.1. Provisions pour risques</i>	<i>25</i>		
<i>4.4. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES</i>	<i>26</i>		
5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	27		
<i>5.1. VENTILATION DE LA TARIFICATION</i>	<i>27</i>		
<i>5.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	<i>27</i>		
<i>5.3. RESULTAT FINANCIER</i>	<i>28</i>		
<i>5.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL</i>	<i>28</i>		
6. INFORMATIONS DIVERSES	28		
<i>6.1. EFFECTIF AU 31/12/2025</i>	<i>28</i>		
<i>6.1.1. Effectif M.J.P.M. Morbihan</i>	<i>28</i>		

X.O AUDIT

Commissariat aux Comptes - Audit

SARL au capital de 12 000 €

70 rue Anita Conti BP 367

56009 VANNES CEDEX

Tél 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88

RCS VANNES 388 960 288

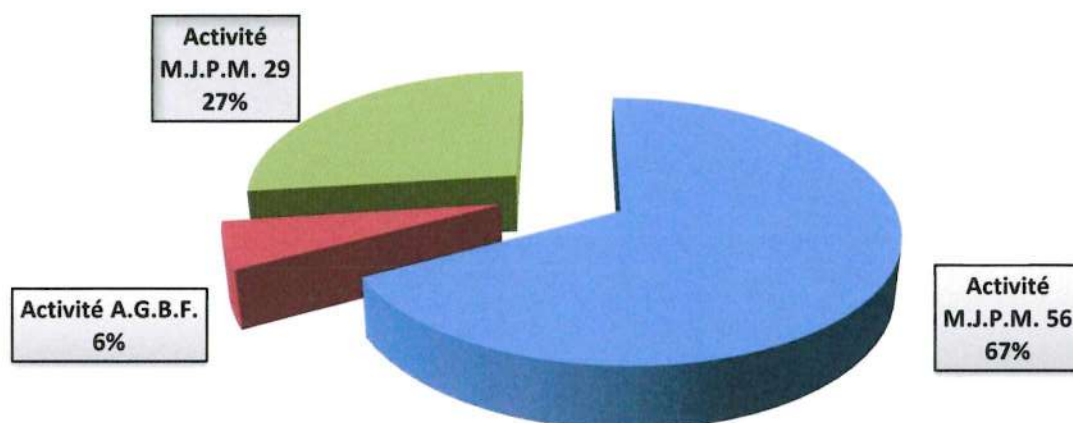
1. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de l'Association

Au 31 décembre 2025 :

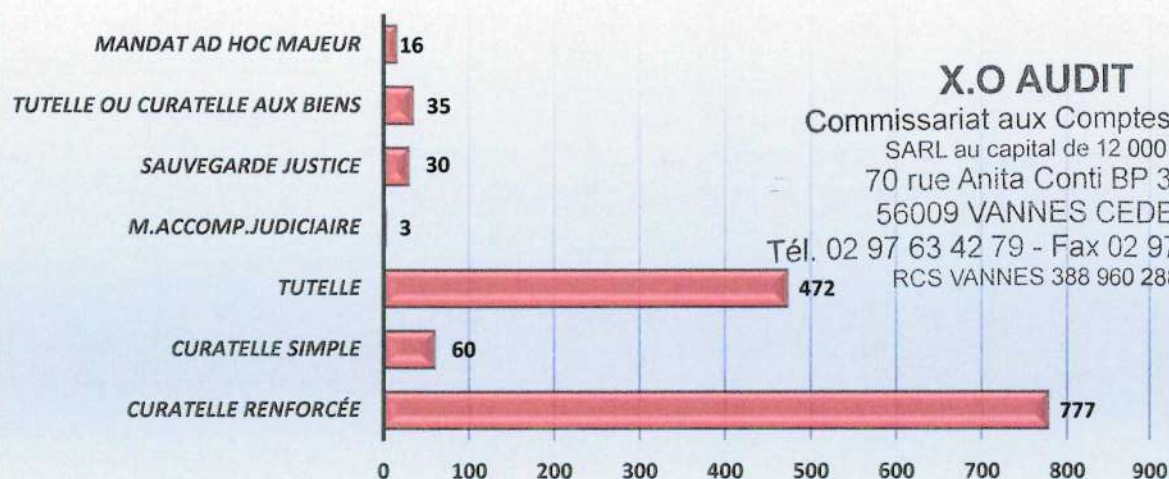
- **1 393** mesures **M.J.P.M. Morbihan** (+ 70 mesures par rapport à 2024),
- **560** mesures **M.J.P.M. Finistère** (+ 51 mesures),
- **118** mesures **A.G.B.F.** (+ 29 mesures).

Répartition activité au 31/12/2025

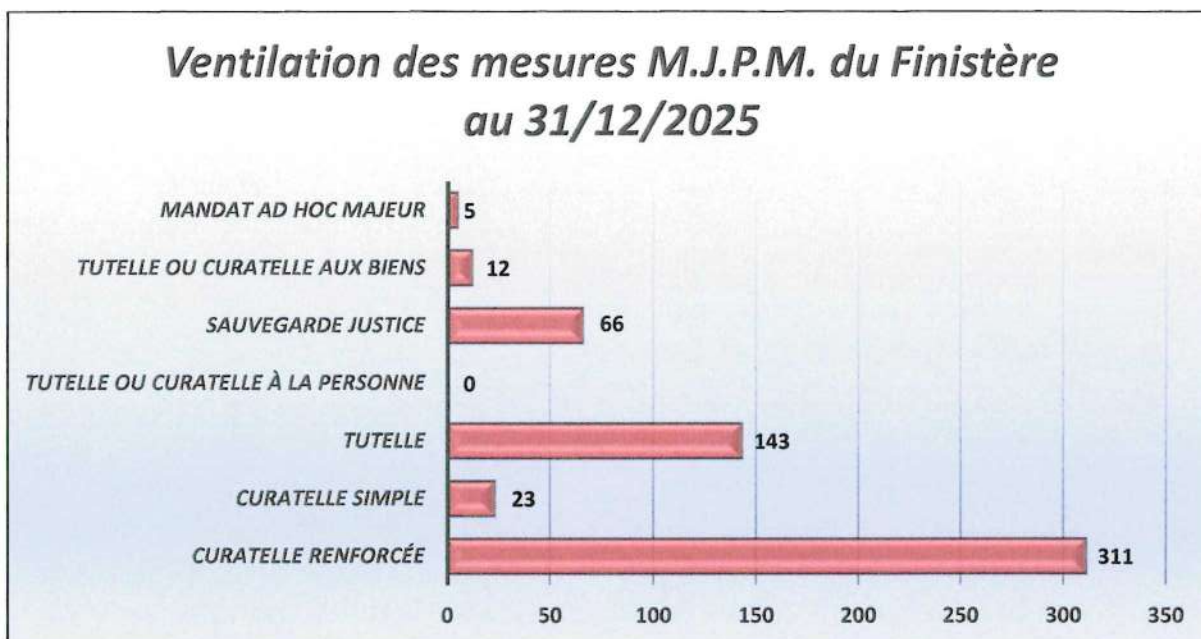


Répartition du nombre de mesures « Activité M.J.P.M. du Morbihan » au 31/12/2025 :

Ventilation des mesures M.J.P.M. du Morbihan au 31/12/2025



X.O AUDIT
 Commissariat aux Comptes - Audit
 SARL au capital de 12 000 €
 70 rue Anita Conti BP 367
 56009 VANNES CEDEX
 Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88
 RCS VANNES 388 960 288

Répartition du nombre de mesures « Activité M.J.P.M. Finistère » au 31/12/2025 :**1.2. Faits caractéristiques de l'exercice**

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du **01/01/2025** au **31/12/2025** soit une durée de 12 mois.

↳ Progression du nombre de mesures sur les 2 départements.

↳ Financement du service « M.J.P.M. » 2025 :

Le dispositif de financement des mandataires judiciaires a été simplifié par l'article 53 de la loi de finances 2016. La répartition de la dotation est fixée de manière forfaitaire au niveau national entre l'Etat (99,70%) et les départements (0,30%).

La Dotation Régionale Limitative (*D.R.L.*) 2025 notifiée à la région Bretagne s'élève à 52 748 464 euros (+ 5,82% par rapport à 2024).

Cette Dotation a été calculée en tenant compte des données suivantes :

- Le budget autorisé en 2024,
- Un taux d'actualisation des moyens reconduits à hauteur de + 0,82%,
- Les recettes en atténuation notamment les frais de gestion,

CO-AUDIT
Commissariat aux Comptes - Audit

SARL au capital de 12 000 €

70 rue Anita Conti BP 367

56009 VANNES CEDEX

Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88

RCS VANNES 388 900 288

- Des mesures nouvelles accordées à hauteur de 1,6% au niveau national afin de poursuivre l'objectif de réduire les écarts entre les services les mieux dotés et les moins dotés,
- Le financement de l'extension du « Ségur pour tous » (au titre de l'année 2025).

La répartition 2025 de la Dotation Limitative Régionale est la suivante :

Département	D.G.F. 2025 <i>Part de l'Etat</i>
Côtes d'Armor (22,18%)	11 698 408 €
Finistère (30,81%)	16 254 003 €
Ille et Vilaine (23,30%)	12 292 201 €
Morbihan (23,71%)	12 503 851 €
Total Région	52 748 464 €

Cette répartition a été effectuée avec un objectif de convergence tarifaire prenant en compte notamment la Valeur Point Service (VPS) ainsi que l'évolution du nombre de points des services.

Concernant le financement des services, parmi douze indicateurs définis au niveau national, 4 indicateurs de référence sont retenus dans le cadre de la procédure budgétaire régionale (*octroi de mesures nouvelles*) :

- Le poids moyen de la mesure (mesurer la lourdeur moyenne des mesures gérées par le service)
- La valeur du point service (mesurer la lourdeur de la prise en charge des mesures),
- Le nombre de points par ETP (apprécier les moyens en personnel d'un service),
- Le nombre de mesures moyennes par ETP (apprécier le nombre de mesures par salarié sur la base d'une mesure dont la lourdeur est moyenne au niveau national).

➤ **Activité Eliance - « M.J.P.M. sur le département du Morbihan » :**

L'arrêté du 14 novembre 2025 fixe la **Dotation Globale de Financement 2025 à 2 900 345 euros.**

➤ **Activité Eliance - « M.J.P.M. » pour le département du Finistère :**

L'arrêté du 14 novembre 2025 fixe la **Dotation Globale de Financement 2025 à 1 335 988 euros.**

X.O AUDIT
 Commissariat aux Comptes - Audit
 SARL au capital de 12 000 €
 70 rue Anita Conti BP 367
 56009 VANNES CEDEX
 Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88
 RCS VANNES 388 960 288

➤ **Financement du service AGBF 2025 :**

Le **budget 2025** a été arrêté à hauteur de **554 450 euros** (*arrêté modificatif du 16 décembre 2025*).

La répartition de l'enveloppe 2025 est la suivante :

- 535 045 euros par la C.A.F (96,50%),
- 19 406 euros par la MSA PdB (3,50%).

↪ **Résultats 2025 :**

- Activité « M.J.P.M. Morbihan » : excédent de + 265 721 euros,
- Activité « M.J.P.M. Finistère » : excédent de + 26 970 euros,
- Activité « A.G.B.F. » : excédent de + 59 051 euros,

Soit un **excédent global** de + **351 742 euros**.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Changement de réglementation comptable : Application des règlement ANC n° 2022-06 et n° 2023-05

A compter du 1^{er} janvier 2025, « Eliance » applique :

- D'une part les dispositions issues des règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers,
- D'autre part le règlement ANC n° 2023-05 du 10 novembre 2023, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général.

X.O AUDIT

Commissariat aux Comptes - Audit

SARL au capital de 12 000 €

70 rue Anita Conti BP 367

56009 VANNES CEDEX

Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88

RCS VANNES 388 960 288

Ces règlements introduisent notamment :

- Une évolution de la définition, de la présentation et du périmètre du résultat exceptionnel ;
- Une suppression des transferts de charges et produits, avec reclassement dans les rubriques appropriées ;
- Une modernisation des états financiers et des modèles de présentation ;
- Des ajustements de la nomenclature et des règles de comptabilisation de certains produits et charges.

Modalités de première application :

Conformément aux dispositions transitoires prévues par ces règlements, « Eliance » a appliqué ces nouvelles règles selon la méthode prospective. La méthode prospective consiste à appliquer la nouvelle règle uniquement à partir de sa date d'entrée en vigueur, sans modifier le passé.

Lorsque la méthode prospective a été retenue, les incidences de première application ont été comptabilisées sur l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, sans retraitement des périodes comparatives.

→ Principaux impacts de la première application :

La première application de ces règlements s'est traduite par :

- Le reclassement des anciens comptes de transferts de charges vers les postes de charges ou de produits concernés ;
- L'adaptation de la présentation du compte de résultat, notamment s'agissant du résultat exceptionnel, désormais défini de manière plus restrictive ;
- Des reclassements internes sans incidence sur le résultat net ni sur les capitaux propres de l'Association.

→ Impact sur les comptes annuels :

L'application de ces nouveaux textes :

- N'a pas d'impact significatif sur le résultat net ni sur les capitaux propres.

→ Les éventuelles incidences concernent principalement :

- Le résultat d'exploitation, le résultat exceptionnel, la présentation des charges et produits.

1. Impacts des principaux postes concernés par le changement de réglementation sur l'exercice 2025

Type de reclassement	Présentation compte de résultat antérieure	Présentation compte de résultat 2025	2025 (€)
Transferts de charges	Transferts de charges (#791)	Produits des activités annexes (#708410)	24 778
Produits de cession d'éléments d'actifs	Produits de cession d'éléments d'actifs (#775)	Autres charges de personnel (#6491 #6492 #6493)	- 30 973
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés (#675)	Produits de cession d'éléments d'actifs (#757)	
Quota-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (#777)	QP des subventions d'investissements virée au résultat de l'exercice (#777)	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés (#657)	
Amendes et pénalités	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (#671)	QP des subventions d'investissements virée au résultat de l'exercice (#747)	- 889
		Pénalités et autres charges (#658)	- 4 132

2. Modifications de présentation des comptes de l'exercice 2024

Présentation comptes 2024 - Etats financiers 2024 (€)	Présentation comptes 2024 - Etats financiers 2025 (€)	2024 (€)
Charges constatées d'avance	Créances - Charges constatées d'avance	11 604
Produits constatés d'avance	Dettes - Produits constatés d'avance	
Réserves Totales	Autres réserves	- 11 69 848
Subventions d'exploitation	Subventions	- 11 500
Autres produits	Emoluments	- 707 757
Autres produits	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 20 309
Autres produits	Produits des activités annexes	- 36 735
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations

2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (*prix d'achat et frais accessoires*).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les :

Immobilisations corporelles et incorporelles	Amort pour dépréciation
Licences et logiciels	33,33%
Install. Générales, agencés, aménagés	10%, 15%, ou 33,33%
Matériel de transport	20 %
Matériel informatique	33,33%
Mobilier	10%

2.1.2. Immobilisations financières

✎ 1 000 parts sociales « MSA Services » détenues par l'association au 31 décembre 2025.

✎ 11 Prêts « Habitats » et 2 prêts « Amélioration de l'Habitat » en cours pour un solde de 105 748 euros au 31 décembre 2025

Commissariat aux Comptes - Audit
SARL au capital de 12 000 €
70 rue Anita Conti BP 367
56009 VANNES CEDEX
Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88
RCS VANNES 388 960 288

LISTE DES PRÊT HABITATS ET AMELIORATIONS MSA TUTELLES						
Date de souscription	Date échéance	Type	Montant initial	SOLDE au 31/12/25	solde à 1 an	solde à + 1 an
04/12/2012	25/12/2025	Habitat	15 245 €	98	98	-
29/03/2013	25/05/2026	Habitat	15 245 €	489	489	-
13/07/2016	25/09/2029	Habitat	15 245 €	4 398	1 173	3 225
08/03/2019	25/04/2031	Habitat	15 245 €	4 887	1 906	2 981
12/11/2019	25/12/2029	Amélioration	7 622 €	3 049	762	2 287
20/09/2020	25/08/2033	Habitat	15 000 €	8 845	1 154	7 691
21/04/2022	25/05/2035	Habitat	15 245 €	11 141	1 173	9 968
03/03/2023	25/06/2036	Habitat	15 000 €	12 116	1 154	10 962
27/02/2023	25/08/2036	Habitat	15 245 €	12 509	1 173	11 336
25/07/2023	25/11/2036	Habitat	15 245 €	12 802	1 173	11 629
26/09/2023	25/12/2036	Amélioration	7 622 €	6 098	762	5 336
12/02/2025	25/04/2039	Habitat	15 245 €	14 463	1 173	13 291
01/04/2025	25/08/2039	Habitat	15 245 €	14 854	1 173	13 681
				105 748	13 361	92 387

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

3.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice (1)

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2025
Autres postes d'immobilisations incorporelles	73 753				73 753
Total 1 Incorporelles	73 753	0	0	0	73 753
Installations générales et agencements	161 705	11 512			173 217
Matériel de transport	53 096				53 096
Matériel de bureau et informatique, mobilier	214 094	41 287			255 381
Total 2 Corporelles	428 895	52 799	0	0	481 694
TOTAL	502 648	52 799	0	0	555 447

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisés par la société pour les besoins de son activité.

Investissements 2025 : 52 799 euros.

- Agencement – installations diverses (travaux bureau et films solaires) : 11 513 euros,
- Matériels informatiques (30 PC portables, 14 PC fixe, 24 stations accueil, 1 imprimante et 1 tableau numérique) : 34 103 euros,
- Mobilier (fauteuils de travail ergonomiques – partiellement subventionnés –) : 7 183 euros.

Sorties Immobilisations 2025 : Néant

X.O AUDIT
 Commissariat aux Comptes - Audit
 SARL au capital de 12 000 €
 70 rue Anita Conti BP 367
 56009 VANNES CEDEX
 Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 86
 RCS VANNES 388 960 288

3.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant le mode linéaire, selon la nature des biens et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2025
Autres immobilisations incorporelles	66 032	3 989		70 021
Total 1	66 032	3 989		70 021
Installations générales et agencements	108 630	13 742		122 372
Matériel de transport	50 081	3 014		53 095
Matériel de bureau informatique, mobilier	129 861	35 698		165 559
Total 2	288 572	52 454		341 026
TOTAL	354 604	56 443		411 047

3.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2025	Provision	Valeur Nette au 31/12/2025
1 000 parts sociales « MSA Services »	20 000			20 000		20 000
Prêts et autres titres immobilisés	171 546	30 490	25 568	176 468		176 468
Autres immobilisations financières	13 237	99		13 335		13 335
TOTAL	204 783	30 589	25 568	209 803	0	209 803

3.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par l'Association s'élèvent à **310 298 euros** en valeur brute au 31/12/2025 et elles se décomposent comme suit :

X.O AUDIT
 Commissariat aux Comptes - Audit
 SARL au capital de 12 000 €
 70 rue Anita Conti BP 367
 56009 VANNES CEDEX
 Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88
 RCS VANNES 388 960 288

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	209 803	13 361	196 443
Prêts	105 748	13 361	92 387
Participations et titres immobilisés	90 720		90 720
Autres immobilisations financières	13 335		13 336
ACTIF CIRCULANT :	100 495	100 495	0
Créances Majeurs (<i>Frais de gestion</i>)	36 229	36 229	
Autres Créances (<i>dt MAD et OPCO Santé</i>)	46 471	46 471	
Charges Constatées d'Avance	17 795	17 795	
TOTAL	310 298	113 856	196 443
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	30 490		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	25 568		

3.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Créances Majeurs (Participations 2025)	36 229		36 229	34 232
Autres Créances	64 266		64 266	50 999
TOTAL	100 495	0	100 495	85 231

Aucune provision constatée au 31 décembre 2025.

3.5. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir, inclus dans les postes suivants du bilan, s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Produits à recevoir	3 688	5 993
TOTAL	3 688	5 993

Ces produits concernent, notamment, la part complémentaire à recevoir du CASCIE (3 062 euros) et une aide à l'apprentissage (317 euros).

X.O AUDIT
 Comptes et aux Comptes - Audit
 SARL au capital de 12 000 €
 70 rue Anita Conti BP 367
 56009 VANNES CEDEX
 Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88
 ROB VANNES 388 960 288

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

4.1. Fonds Associatifs

Affectation des résultats de l'exercice 2024 :

Les comptes de l'exercice **2024** ont fait apparaître un **excédent global** de + **315 073,02 euros**.

Selon la décision de l'A.G.O. statuant sur les comptes, cet excédent a été affecté comme suit :

- **Excédent de + 69 467,29 euros** sur l'activité « **M.J.P.M. du Morbihan** » en « Réserves en attente d'affectation *M.J.P.M. du Morbihan* »,
- **Excédent de + 15 593,49 euros** sur l'activité « **A.G.B.F.** » en « Réserves en attente d'affectation *A.G.B.F.* »,
- **Excédent de + 230 012,24 euros** sur l'activité « **M.J.P.M. du Finistère** » en « Réserves en attente d'affectation *M.J.P.M. du Finistère* ».

Nos demandes d'affectations seront analysées par les D.D.E.T.S. du Morbihan et du Finistère au moment de la validation des budgets 2026.

4.2. Etat des provisions

Le détail des provisions est le suivant :

4.2.1. Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotation	Reprise	Au 31/12/2025
Provisions pour risques	18 141	0	0	18 141
TOTAL	18 141	0	0	18 141

Au 31 décembre 2025, le litige relatif à la provision de 18 141 euros (A.G.B.F) est toujours en cours. La provision a par conséquent été maintenue pour le même montant dans les comptes de l'exercice 2025.

X.O AUDIT
 Commissariat aux Comptes - Audit
 SARL au capital de 12 000 €
 70 rue Anita Conti BP 367
 56009 VANNES CEDEX
 Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88
 RCS VANNES 388 960 288

4.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	170 658	170 658		
Personnel et comptes rattachés	330 591	330 591		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	312 021	312 021		
Autres impôts et comptes rattachés	85 042	85 042		
TOTAL	898 312	898 312	0	0
Emprunts remboursés en cours d'exercice (K + intérêts)	0			

Dont **dettes groupe** (74,81% du total des dettes fournisseurs) :

Compte	Libellé	Solde au 31/12/2025
4010004	MSA SERVICES	61 441
4010006	MSA PORTES DE BRETAGNE	53 755
4010013	ATOUT FORMATION	2 148
4010102	ATOUT SERVICES	3 251
4018880	CASCIE MSA SERVICES	1 817
4018890	CASCIE FONCTIONNEMENT	5 249
		127 661

X.O AUDIT
 Commissariat aux Comptes - Audit
 SARL au capital de 12 000 €
 70 rue Anita Conti BP 367
 56009 VANNES CEDEX
 Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88
 E-mail : VANNES 388 960 288

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT GLOBAL 2025

5.1. Ventilation du montant de la Tarification 2025

1) ACTIVITE M.J.P.M. département du Morbihan

	2025	2024
Etat (99,70%)	2 891 644 €	2 738 578 €
Département (0,3%)	8 701 €	8 240 €
	2 900 345 €	2 746 818 €

2) ACTIVITE A.G.B.F.

	2025	2024
CAF (96,50 % en 2025, 95 % en 2024)	535 045 €	508 350 €
MSA (3,50 % en 2025, 5 % en 2024)	19 406 €	25 080 €
	554 450 €	533 610 €

3) ACTIVITE M.J.P.M. département du Finistère

	2025	2024
Etat (99,70 %)	1 331 980 €	1 273 727 €
Département (0,3 %)	4 008 €	3 833 €
	1 335 988 €	1 277 559 €

5.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Emoluments (frais de gestion des majeurs)	835 162	707 757
Subventions d'exploitation, aides à l'emploi	6 055	11 500
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges (dont OPCO Santé)	22 901	20 309
Reprise de fonds dédiés	0	176 400
Produits des activités annexes et autres produits	38 126	36 735
TOTAL	902 244	952 701

X.O AUDIT
 Commissariat aux Comptes - Audit
 SARL au capital de 12 000 €
 70 rue Anita Conti BP 367
 56009 VANNES CEDEX
 Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88
 02 97 63 42 79 - 388 960 288

5.3. Résultat financier

Le **résultat financier** présente un **excédent global** de + 28 467 euros et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS FINANCIERS	28 467	30 971
Intérêts sur parts sociales C. Epargne	1 295	1 591
Livret A	1 755	2 368
Comptes sur livrets	6 092	11 461
Frais de dossier prêt habitat, autres produits financiers (C.E.T., livret B)	3 724	1 020
Dépôts / Comptes à terme	15 601	14 531
CHARGES FINANCIERES	0	0
RESULTAT FINANCIER	28 467	30 971

5.4. Résultat exceptionnel

Aucune opération **exceptionnelle** n'a été constatée au cours de l'année 2025 (Cf Réforme PCG applicable au 1^{er} janvier 2025).

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	50 582
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		20 795
Produits exceptionnels sur opérations en capital		107
Reprises sur provisions et transferts de charges		29 680
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	8 672
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		8 672
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	41 910

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1. Effectif au 31/12/2025

Au 31 décembre 2025, l'effectif du personnel s'analyse comme suit (**sans CDD de remplacement**) :

X.O AUDIT
 Commissariat aux Comptes - Audit
 SARL au capital de 12 000 €
 70 rue Anita Conti BP 367
 56009 VANNES CEDEX
 Tél. 02 97 63 40 79 - Fax 02 97 40 30 88
 02 97 63 40 79 - 02 97 40 30 88

6.1.1. Activité M.J.P.M. département du Morbihan :

Année 2025	Effectif au 31/12/2025
Cadres encadrants	2,80
Mandataires, Coordonnateurs, techniciens et employés	48,46
TOTAL	51,26

6.1.2. Activité M.J.P.M. département du Finistère :

Année 2025	Effectif au 31/12/2025
Cadres encadrants	1,50
Mandataires, Coordonnateurs, techniciens et employés	20,40
TOTAL	21,90

6.1.3. Activité A.G.B.F. :

Année 2025	Effectif au 31/12/2025
Cadres encadrants	0,70
Mandataires, Coordonnateurs, techniciens et employés	4,80
TOTAL	5,50

6.1.4. Effectif Global au 31 décembre 2025 (CDD de surcroît inclus) :

Année 2025	Effectif au 31/12/2025
Cadres encadrants	5,00
Mandataires, Coordonnateurs, techniciens et employés	73,66
TOTAL	78,66

6.2. Liste des participations

Sociétés concernées	Nb de parts sociales	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat 2025	Résultat Net 2025
« MSA Services »	1 000	20 000 euros (8,33%)	527 681 euros	32 576 euros

X.O AUDIT
 Commissariat aux Comptes - Audit
 SARL au capital de 12 000 €
 70 rue Anita Conti BP 367
 56009 VANNES CEDEX
 Tél. 02 97 63 42 79 - Fax 02 97 40 30 88
 Rue VANNES 388 960 288

6.3. Engagements sur le personnel

6.3.1. Engagements indemnités retraite

Notre association ne provisionne pas ses engagements relatifs aux régimes d'indemnité de départ à la retraite.

Les régimes existants et leurs principales caractéristiques sont les suivants :

Un régime d'indemnités de départ à la retraite en application de la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

Le montant de notre engagement total, non provisionné, s'élève respectivement à 319 101 euros au 31/12/2025.

Les engagements sont évalués selon la Recommandation ANC 2013-02.

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- ✓ Le pourcentage de survie résulte de la table de mortalité officielle 00-02 Hommes / Femmes
- ✓ Taux d'évolution des salaires : 2,00%
- ✓ Taux d'actualisation : 3,00 %,
- ✓ Probabilité d'un faible turn-over dans l'hypothèse retenue.

↳ Contrat de couverture des engagements sociaux :

1 contrat a été souscrit, le 1^{er} décembre 2017, auprès de l'**AG2R** garantissant le remboursement des indemnités de fin de carrière des salariés.

Le solde de ce contrat est de **91 118 euros** au 31 décembre 2025.

6.3.2. Informations Complémentaires

Le **compte** bancaire « **collectif** » **A.G.B.F.**, ouvert fin 2019 avec l'accord de la C.A.F. du Morbihan, présente un solde comptable de **172 259 euros** au 31 décembre 2025.

X.O AUDIT
 Commissariat aux Comptes - Audit
 au capital de 12 000 €
 70 rue de la République BP 367
 56009 VANNES CEDEX
 Tél. 02 97 63 42 70 - Fax 02 97 40 30 80
 RCS VANNES 388 960 288

Qu'en pense l'Assemblée Générale ?



ELIANCE
Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901
6, Avenue Général Borgnis Desbordes
BP 30326
56026 VANNES CEDEX

SIREN : 422 166 868

*****★*****

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

(ce rapport contient 2 pages)

■ COMMISSARIAT AUX COMPTES
■ AUDIT

70, RUE ANITA CONTI
BP 387
56009 VANNES CEDEX
TÉL. 02 97 63 42 79
FAX. 02 97 40 30 88
vannes@xoconseil.fr
www.xoconseil.fr



Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Vannes, le 26 mai 2026
Le Commissaire aux Comptes,

XO AUDIT

Jean-Baptiste GUILLAUME
Commissaire aux comptes